



## Licenciement Rétrogradation

Par **altair1979**, le **06/01/2014** à **14:41**

Bonjour,  
Je travaille en tant que vendeuse dans un magasin de prêt à porter. Auparavant j'étais adjointe, à force qu'on me fasse des reproches sur ma façon de manager, j'ai accepté de repasser sur un poste de vendeuse à 30h.  
Mais les reproches continuent, lors d'un entretien, on m'a même proposer de faire une absence injustifiée afin d'être licenciée mais j'ai refusée.  
A partir de là, on m'a présenter ce papier :  
"Mlle X ne sait pas gérer son stress : elle le communique à toute l'équipe.  
Beaucoup de problèmes de procédures non respectées, Mlle X est très tête en l'air.  
A ce jour, Mlle X n'occupe pas comme il faut son poste, elle a jusqu'au 31/03/2013 pour se remettre à niveau.  
Un entretien à mi parcours sera réalisé pour vérifier les acquis.  
Ses responsables s'engagent à l'aider et à l'accompagner pendant cette période.  
Nathalie s'engage à communiquer avec l'équipe, solidarité, échanger ses idées, respect des procédures, concentration, transparence donnez envie, ..."  
De peur de représailles, j'ai signé le papier.  
Qu'est ce que je risque si elles estiment que ça ne va pas ?  
Licenciement, Rétrogradation ? Il n'a rien de précis dans ce courrier.  
Merci d'avance.